

2 Septembre 17h Assemblées générales SNUipp-FSU ouvertes à tous

- **La Seyne** : mat Pierre Semard
- **Toulon** : élé Mistral
- **Sollies-Pont** : élé Jean-Moulin
- **Rocbaron** : mat Grands Chènes
- **Entrecasteaux** : école primaire
- **Le Luc** : élé Jaurès
- **Hyères** : élé Excelsior
- **Draguignan** : élé Daudet
- **Ste Maxime** : élé Siméon Fabre
- **St Maximin** : élé Paul Barles
- **Fréjus** : élé les Eucalyptus
- **St Cyr** : élé Jean De Florette
- **Le Pradet** : élé Jaurès
- **Tanneron** : école Primaire



Dispensé de timbrage
TOULON CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
24 AOUT 2011

L'édito

Dans la rue et dans les urnes !

Comme chaque été, les mauvais coups n'ont pas cessé. Et comme à chaque rentrée, nous allons assister au défilé du ministre dans une école (peut-être sera-t-elle publique cette année...), devant les caméras. Et puis il y aura celles et ceux que l'on n'entendra pas. Celles et ceux qui, pourtant, font l'Ecole tous les jours : les enseignants.

Le SNUipp-FSU propose dès la pré-rentrée un dispositif de mobilisation pour faire entendre la voix du terrain : 14 assemblées générales dans le département le 2 septembre, un rassemblement le mercredi 7 devant l'IA, des diffusions de tracts les 21 à Toulon et le 22 à Draguignan et une grève le 27 septembre.

Il appartient à chacun d'entre nous de discuter avec nos collègues de travail, avec les parents d'élèves, pour faire monter l'exigence d'un autre budget pour le service public d'éducation.

Cette rentrée sera aussi marquée par les élections de vos représentants en

CAPD, en CAP Nationale et au Comité Technique Académique. Avec des nouvelles modalités de vote (par internet) qui ne favoriseront pas la participation la plus importante. Ce moment important sera l'occasion privilégiée d'envoyer un message fort et direct au ministre et à l'Inspecteur d'Académie : en votant pour le SNUipp-FSU, vous ferez le choix d'un syndicalisme combattif, constructif, actif, qui porte sans relâche la voix du terrain et les revendications des personnels !

Celui d'un syndicalisme indépendant, qui ne vit que des cotisations de ses adhérents. C'est pourquoi nous vous invitons à vous syndiquer ou vous re-syndiquer dès à présent pour renforcer l'inspensible contrepoids que représente le SNUipp-FSU.



Emmanuel TRIGO,
Secrétaire général
du SNUipp-FSU Var

Sommaire

- Page 1 Édito.
- Page 2 Action, information publication.
- Page 3 Consignes syndicales.
- Page 6 Prélèvement automatique.
- Page 7 Bulletin d'adhésion.
- Page 8 Conseil syndical.

Directrice de publication : Maude Favennec
Mensuel : n° 228
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>





Action

Tous en grève le 27 septembre

Un plan d'action dès la rentrée, pour se faire entendre !

Dès le mois de juin, une grève unitaire dans l'Education Nationale a été annoncée pour le 27 septembre prochain. Le SNUipp-FSU appelle à sa réussite et à l'intégrer dans un grand mouvement pour l'Ecole dès la rentrée : initiatives locales pour dénoncer conditions de travail et d'enseignement, débats avec les parents et actions communes, interventions auprès des élus, colloque national de la FSU le 28 septembre pour porter ses propositions pour une autre Ecole, capable d'assurer la réussite de tous.

Depuis 4 ans, le Ministère de l'Education nationale a supprimé plus de 52000 postes. Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Il convient d'obtenir un autre budget, le développement et la transformation démocratique du système éducatif autre que les réformes actuellement contestées. Car si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste néanmoins un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

Les annonces du Président de la République sur le gel des fermetures de classes dans le premier degré pour 2012, avec maintien du nombre global de

suppressions de postes, ne sont qu'un écran de fumée à des fins électoralistes. La logique reste la même, pour tous les niveaux d'enseignement et dévastatrice pour le système éducatif dans son ensemble. Le gouvernement doit maintenant renoncer au principe même du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite qui a mis l'Ecole publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, UNSA Education appellent les personnels à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Agissons !

- 14 Assemblées générales du SNUipp-FSU le 2 septembre à 17h dans tout le département (voir page 1)
- Rassemblement mercredi 7 septembre à 10 heures devant l'Inspection Académique à Toulon contre les fermetures de postes et la précarité.
- Diffusion de tracts le mercredi 21 septembre 16h Place de l'opéra à Toulon et le jeudi 22 septembre 17h30 sous préfecture de Draguignan
- Grève unitaire le 27 septembre avec manifestation à Toulon 10h30 Place de la Liberté.

Le SNUipp-FSU informe

Comme chaque année, le SNUipp publiera les résultats des CAPD dans son bulletin départemental, dont le Mouvement 2011 (publication des affectations prévues avec noms et barèmes, permettant ainsi à chaque collègue de vérifier sa propre situation), mais aussi sur son site internet. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre situation soient publiées, ou si vous ne souhaitez pas recevoir la

presse et les différents courriers du SNUipp à l'issue des travaux des commissions paritaires (promotions, Mouvement, stages, etc), informez dès maintenant le SNUipp. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez le syndicat.

Lauréats CRPE Ne restez pas isolé-e !

Le SNUipp-FSU sera présent auprès des nouveaux collègues et des équipes dans les écoles concernées. Prenez contact avec le syndicat pour tout problème. Ne restez pas isolé-e

CONSIGNES SYNDICALES

D'une manière générale,
ne restez pas isolé-e-s.

Evaluation Grande section / CP..., PPRE... souvent les demandes de l'administration locale vont au delà des textes. Quand une demande vous paraît trop lourde, exigez les références des textes et reportez vous au BOEN.

N'hésitez pas à contacter le SNUipp/FSU



Document à conserver

Pourquoi des consignes syndicales ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors :

- des assemblées générales,
- des réunions syndicales sur le temps de travail,
- des congrès et des diverses instances de la vie du syndicat.

⇒ Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail.

◆ **Appliquer la consigne, c'est une forme d'action pour faire avancer nos revendications et améliorer le fonctionnement des écoles.**

⇒ Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés : syndiqués ou non, ils recevront l'appui du syndicat.

⇒ Elles contribuent à créer un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications.

Pour le SNUipp la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, meilleur gage d'un fonctionnement démocratique des écoles.

Ainsi, sans rien enlever au rôle des directrices et des directeurs, interlocuteurs de l'Administration, des Municipalités et des parents d'élèves, **nous rappelons l'importance du rôle du conseil des Maîtres pour tous les aspects de la vie quotidienne de l'école.** C'est bien à lui que reviennent les décisions.

La pré-rentrée doit être l'occasion d'établir collectivement ou de rappeler des règles de vie internes à l'école. C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on retissera les liens de la solidarité dont notre profession a grand besoin.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

SNUipp/FSU Section du VAR

☎ 04.94.20.87.33 (3 lignes groupées)
☎ 04.94.20.87.34 (fax)
@ snu83@snuipp.fr (email)
💻 <http://83.snuipp.fr/> (site internet)

Immeuble Le Rond Point
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Au siège :

- lundi / vendredi 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h
- mardi / jeudi 8 h 30 à 12 h
- mercredi de 9 h à 12 h

A l'IUFM de Draguignan et de La Seyne
(voir affichage sur place)

Sur rendez-vous au siège.

Auprès des responsables des sections locales.

Les consignes syndicales ont pourtant des limites

► elles ne valent que si elles sont appliquées et par un maximum de collègues.

► elles ne sont efficaces que si le SNUipp est informé des situations et de leur évolution.

Merci à tous les collègues qui nous tiennent au courant et permettent l'intervention du syndicat (IA, IEN, Mairies...).

Défendre l'Ecole maternelle

Elle joue un rôle spécifique dans le développement de l'enfant. Il faut en préserver les finalités, améliorer les conditions d'accueil et imposer les moyens humains et matériels nécessaires.

LIMITATION à 25 par classe

⇒ **pour améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants !**

Au moment des inscriptions, le Conseil des maîtres doit réaffirmer sa décision de limiter les effectifs dans l'école : **25 par classe, 22 en ZEP**

⇒ **et obtenir une création pour les enfants en liste d'attente !**

Il s'agit d'une décision collective : Le Conseil des maîtres se réunit et établit une motion "Effectifs à 25 pour la rentrée 2011".

Organiser la SOLIDARITE dans l'école, entre écoles, ne pas rester isolé.

Les parents d'élèves sont informés. Le Conseil d'Ecole est informé et invité à se prononcer pour la limitation en votant une motion de soutien.

N'hésitez pas à alerter le SNUipp (section locale ou section départementale) en cas de pressions, qu'elles proviennent de l'administration, de parents, de mairies...

NOTRE FORCE, C'EST D'ETRE ENSEMBLE

La limitation des effectifs à l'Ecole Maternelle est une action nationale du SNUipp-FSU qui, comme par le passé, soutiendra les collègues qui organiseront, poursuivront ou s'engageront dans cette action. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information, aide matérielle, présence lors des réunions, ou face aux éventuelles pressions de l'Administration.

Elèves en situation de handicap

La loi de février 2005 sur l'intégration des élèves en situation de handicap s'inscrit dans la logique de décentralisation initiée avec la loi Fillon, par la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (qui dépendent du Conseil Général). Chaque intégration doit être discutée avec l'équipe éducative et en conseil des maîtres : ne restez pas isolés !

Parce que nous avons le souci de tous les élèves (en situation de handicap ou non), de leurs familles, et des équipes enseignantes, le SNUipp soutiendra les collègues qui, en conscience, et dans l'intérêt de tous, refuseront une intégration.

Formation continue

C'est un droit, sans cesse remis en cause. Chaque collègue a droit à 36 semaines de formation continue, sur son temps de travail, durant sa carrière.

■ Quel que soit votre poste (TRS, ASH, TMB, ZIL, temps partiel...), demandez des stages de Formation Continue.

■ Envoyez une copie de votre demande au SNUipp. Toutes les candidatures doivent passer en commission, ce qui n'a pas été le cas pour les stages filés. L'Administration doit vous remplacer, dès lors que vous avez été retenu(e) pour un stage.

■ Ne cédez pas aux pressions.



Pas le feu !

Ne pas confondre vitesse et précipitation ! Dans tous les cas, et ce quelles que soient les pressions exercées par les Administrations, prenez le temps de la concertation avant toute réponse.

E.V.S. / A.V.S.

Le recrutement d'un Emploi de Vie Scolaire ou d'un AVS renforce la précarité et ne correspond pas aux besoins de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp condamne et refuse la précarité du statut des EVS et AVS et demande la transformation des EVS et AVS en emplois de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp apporte un soutien actif aux collègues qui refuseront la cogestion de la précarité dans leur école.

Agressions envers des enseignants

Les agressions contre des enseignants se multiplient : ne restons pas isolés, dénonçons les agressions !

Dans ces situations, la **rapidité de l'information est essentielle**

⇒ **Prévenir l'IEN et porter plainte dans tous les cas d'agression qu'elle soit physique ou verbale,**

⇒ adresser le récépissé de la plainte (y compris par fax) à l'Inspection Académique (cabinet de l'IA).

En effet, sans dépôt de plainte, il n'est pas possible d'alerter la justice.

Prenez contact avec l'Autonome de Solidarité.

Dans tous les cas, prévenez le SNUipp.

Direction

Le SNUipp-FSU Var appelle à mentionner dans les projets d'école toutes les revendications de l'équipe concernant le manque de moyens pour le fonctionnement de l'école et la direction.

Le SNUipp soutiendra les collègues qui ne renverraient pas les documents administratifs demandés dans les délais imposés.

Pré-rentrée

La pré-rentrée se fait avant la rentrée !

Nous rappelons que le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront collectivement de rattraper hors du temps de travail les 2 demi-journées de concertation prérentrée. D'une manière générale, nous appelons les collègues à refuser toute démarche imposée qui ne correspondrait pas aux besoins de l'école.

RESF

Tous les enfants doivent être scolarisés, quelle que soit la situation de leurs parents. En cas de difficulté à scolariser un enfant étranger, informez la section du SNUipp-FSU et RESF Var : resf83@hotmail.fr ou 06.76.59.36.15

Limitation effectifs en CP et CE1

Constituer les classes de CP ou de CE1 avec 25 élèves maximum.

Déplacements

Le SNUipp appelle les collègues à ne plus se déplacer quand ils ont épuisé leur enveloppe « frais de déplacement », et plus généralement à ne pas se déplacer quand il n'y a pas de compensation financière. Informez le SNUipp .
Le SNUipp appelle à ne pas se déplacer au-delà de sa circonscription (sauf volontariat).

Le SNUipp invite tous les collègues à lui faire parvenir un double de tous les dossiers personnels qu'ils seront amenés à faire parvenir à l'Administration.

Remplacements

Dans l'intérêt des élèves, pour le respect du travail pédagogique et pour la continuité du service public, le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront d'interrompre un remplacement. La solidarité conseil des maîtres/remplaçant doit s'exercer.

Nous avons des devoirs, mais nous avons aussi des droits ! Celui de participer à des réunions ou des stages syndicaux ne peut pas être remis en cause. En cas de non remplacement pour l'un de ces motifs, le SNUipp appelle les enseignants à envoyer cette motion à l'IA et à l'IEN :
« L'exercice syndical est un droit reconnu par les textes en vigueur pour tous les salariés. Le non remplacement d'un enseignant en réunion ou stage syndical est intolérable. Nous exprimons ici notre vif mécontentement devant cette entrave à l'exercice de nos droits syndicaux et vous demandons de prendre en compte ces absences au même titre que les autres. »

Non-remplacement d'enseignant-e absent-e

Renvoi des élèves le 3^{ème} jour.

Modalités

Le jour de l'absence, le directeur prévient l'IEN par téléphone.

S'il n'y a pas de remplaçant, il informe l'IEN et le SNUipp, et adresse aux parents la mise en congé des élèves au plus tôt (ci-dessous).

Si l'absence du maître commence le :	Les enfants ne seront plus acceptés à partir du :	Durcissement de cette consigne dans le cas où l'absence du collègue est connue 8 jours à l'avance par l'Administration et non remplacée : les élèves seront mis en congé dès le lendemain (parents informés).
LUNDI.....⇒	JEUDI matin	
MARDI.....⇒	VENDREDI matin	
JEUDI.....⇒	LUNDI matin	
VENDREDI...⇒	MARDI matin	

**TRES IMPORTANT
INFORMEZ
LES MEDIAS**

Appelez le SNUipp
au 04 94 20 87 33,
nous vous mettrons
en relation avec les
médias locaux.

**Signalez au SNUipp
toutes les absences
non remplacées.**

Modèle de lettre de mise en congé des élèves, à reproduire et à diffuser dès le premier jour !

----- ✂ -----
Madame, Monsieur,

L'Académie de Nice et le département du Var sont lanterne rouge dans de nombreux domaines. Faute de remplaçants, il est fréquent que chaque jour plus d'une centaine de classes soient sans enseignant.

Le maître (la maîtresse) de votre enfant, absent-e depuis le

n'a pas encore été remplacé(e).

Ses élèves ont été, depuis, répartis entre les diverses classes de l'école.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des classes se trouve ainsi perturbé :

- l'arrivée d'élèves dans une classe, souvent d'un autre niveau, désorganise le travail de tous.
- les élèves sont placés dans des conditions qui augmentent les risques d'accident et réduisent la qualité de leur travail.

Dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés, nous nous voyons contraints de vous demander de garder provisoirement votre enfant à la maison à compter du

et ce jusqu'à l'arrivée d'un maître remplaçant ou jusqu'au retour du maître absent.

Gardez le contact avec nous pour en connaître la date.

Notre action a pour but d'obtenir des pouvoirs publics les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant -ce qui est légalement prévu- que les maîtres en congé soient remplacés.

Nous vous invitons à vous mobiliser et à participer aux actions que nous menons pour obtenir des postes dans l'intérêt des enfants.

Les enseignant(e)s de l'école.



UN SERVICE GRATUIT Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale

Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3, 4, ou 6 fois par prélèvement sur votre compte postal ou bancaire, sans frais supplémentaires.

Cette opération sera assurée par le SNUipp VAR en liaison avec le Crédit Mutuel Méditerranéen.

Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous rejoignent.
Plus de 1000 adhérent(e)s dans le Var !

Le SNUipp/FSU est le premier syndicat des écoles, en France comme dans le Var : une organisation syndicale unitaire et représentative.

Les cotisations de nos adhérent(e)s sont nos seules ressources.

Comment procéder ?

1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements ci-dessous. Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.

2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou Caisse d'épargne (RICE).

Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !

3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.

4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp VAR :

Immeuble le Rond Point - Av. Pierre et Marie Curie - 83160 LA VALETTE

Je choisis un prélèvement en : 2 3 4 6 fois.
(Entourez votre choix)

Les prélèvements ont lieu tous les 5 du mois.

Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU!

Notre force, c'est d'être ensemble

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

COTISATIONS SNUipp VAR

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

4 0 6 2 1 9

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom, Prénom

Adresse

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

ORGANISME CREANCIER

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN
CFCMM

494, avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Pour le compte de **MARSEILLE PELLETAN**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes

Etablissement RIB	Guichet	N°du compte	Clé

Date :

Signature :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

IMPORTANT : Joindre obligatoirement un RIB ou RIP ou RICE

Bulletin d'adhésion 2011/2012

Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :
Nom de jeune fille :
Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :
.....
Code postal ____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire page de gauche.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, - au développement du service public d'Education, - au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :
Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2010/2011 sera déductible des impôts/revenu 2011.
Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2011.

Grille de cotisations 2011/2012

Instituteurs	
Echelon	Euros
5	130
6	136
7	144
8	150
9	158
10	169
11	173

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	124
4	130
5	136
6	150
7	158
8	170
9	179
10	191
11	200

PEGC	
Echelon	Euros
7	144
8	150
9	158
10	164
11	176
HC 5	197
HC 6	210
Cl ex 3	222
Cl ex 4	231

Retraités	
moins de 1400€/mois	95
plus de 1400€/mois	108

Ajouter selon situation	
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. Spé. / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES / SEGPA	15

PE Hors Classe	
HC 4	202
HC 5	208
HC 6	214

IUFM	
Etudiants	52
Stagiaire	95

Autres contrats	
AVS - EVS	52
Aides Educ.	61

Disponibilité	80
Temps partiel	94

Conseil Syndical du SNUipp-FSU Var 2009-2012

Élu lors du Congrès de Hyères le 7 mai 2009

Conseil Syndical constitué à partir de la liste unitaire à l'initiative d'Unité Action, Émancipation, et de camarades sans tendance.

**Secrétaire
Général**



**TRIGO
Emmanuel**
Adjoint
Élém Carnot
TOULON

**Sec. Général
Adjoint**



**TURCO
Cédric**
TRB
Elem Jean Zay
LA SEYNE

**Sec. Général
Adjoint**



**GIUSIANO
Julien**
Titulaire Mobile
Elem Mistral
SOLLIES PONT

Trésorière



**EMANUELLI
Magali**
TMB-FC
Élém Pont Neuf 1
TOULON

**Trésorière
Adjoint**

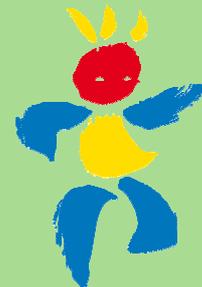


**JACQUET
Virginie**
TRB
Elem J. Aicard
TOULON

**Sec. PEGC
Académique**



**PASCAL
Marie Elise**
PEGC



SNUipp-FSU

Autres membres du Bureau Départemental



**BOURRELY
Sylvie**
Adjointe
Mater Gd Chêne
ROCBARON



**BURLANDO
Marie Pierre**
Adjointe
primaire
ENTRECASTEAUX



**FAVENNEC
Maude**
Titulaire Mobile
Elem Couturier
CARNOULES



**JOUAS
Isabelle**
Adjointe
Mater Font Pré
TOULON



**KERIEN
Clément**
Adjoint
primaire
VARAGES



**MAUREL
Paul**
Directeur Segpa
Collège Bosco
LA VALETTE



**SANCHEZ
Aurélie**
Adjointe
IME
COLLOBRIERES



**TOUVIER
André**
Retraité



**VERNEY
Alice**
ZIL
Elem Pont Neuf 2
TOULON

Autres membres du Conseil Syndical



**BASACCO
Marc**
Directeur
Elem Moulin ST
MAXIMIN



**BLEJEAN
Grégory**
Reg. Adaptation
Elem Aumeran
PLAN LA TOUR



**BONJARDINI
Michel**
Retraité



**BRUN
Tino**
Retraité



**CALISTRI
Jean Pierre**
Adjoint
Maternelle Muraire
TOULON



**DE CARLO
Florence**
Adjointe
Elem Pagnol
DRAGUIGNAN



**DENIS
Françoise**
Adjointe
Élém Carnot
TOULON



**DOVO
Camille**
TRB
Elem Aguilon
TOULON



**GABAYET
Martine**
CLD



**GALLETTI
Pierre**
Adjoint
SEGPA D'Arbaud
BARJOLS



**GLAVIANO
Laurent**
Reg. Adaptation
Elem Chateau
OLLILOULES



**HELLO
Isabelle**
Stage DDEAS
SURESNES



**HIMBER
Philippe**
Adjoint
Elem Hugo
LA SEYNE



**KA
Florence**
Adjointe
Elem Ferry
CARQUEIRANNE



**PUGET
Jacques**
Titulaire Mobile
Elem Astoin
SOLLIES PONT



**LENORMAND
Céline**
Directrice
Elem Mistral
TOULON



**MARTINET
Ida**
TS
St MAXIMIN



**NOIROT
Annie**
Retraîtée



**PLANET
Marc**
Titulaire Mobile
Elem L'Aspe
ST RAPHAEL



**ROUX
Raymond**
Retraité



**SUZANNA
Bruno**
TS.
TOULON 1



**TOUVIER
Raphaèle**
Retraîtée

Une équipe à votre écoute

Immeuble "Le Rond-point"
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

E-mail : snu83@snuipp.fr
Téléphone : 04.94.20.87.33
Fax : 04.94.20.87.34
Site web : <http://83.snuipp.fr>

Pegc

Marie Elise PASCAL
38 Chemin du Béal
06480 La Colle sur Loup
Tél : 0493327608
0673206680

marieelise.pascal@gmail.com

**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU!** **Notre force, c'est
d'être ensemble**

Permanences

- ▶ lundi / vendredi 8h 30 à 12 h et 14h à 17 h
- ▶ mardi / jeudi 8 h 30 à 12 h
- ▶ mercredi de 9 h à 12 h
- ▶ IUFM de Draguignan et de La Seyne
(voir panneaux syndicaux à la rentrée)